

Circulaire Générale colonial

Circulaire n° n°39 Circulaire ministérielle n° 227 C/3 du 30 octobre 1923, relative à une modification apportée au règlement du 2 août 1912, sur le fonctionnement des services médicaux aux colonies.

n°39

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 2 août 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

L'article 11 chapitre du etre du reglement du 2 août 1912 sur le fonctionnement des service médicaux aux colonies est modifié comme suit : 1° Est supprimé le membre de phrase final du deuxiéiné alinéa, ainsi concu : « les médeCins hors cadres ne peuvent etre chargés de 29 Est supprimée la phrase finale du 3° alinéa, ainsi concue « sauf décision motivéedu Chef de la Colonie soumise à l'approbation du Ministre les médecins hors cadres ne concourent pas aux fonctions de Directeur et de Chef du service de sante provisoire

Le Ministre des coloniesA.Sarrut